**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 9 (1871)

**Heft:** 12

**Artikel:** [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-181307

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les Fribourgeois, vaincus par les Bernois alliés de la Savoie, furent obligés de subir la paix humiliante de Morat (16 juillet 1448). Cette paix les obligeait à rendre aux exilés fribourgeois leurs honneurs et leurs biens, à payer au duc de Savoie les frais de la guerre et à paraître à genoux devant lui pour implorer son pardon.

Albert VI, duc d'Autriche, frère de l'empereur Frédéric III et seigneur de Fribourg, ne s'était jusque-là que très médiocrement inquiété des loyaux sujets qui s'exposaient à tant de malheurs par dévouement à la cause de sa maison. Mais à l'ouïe du traité de Morat, il se transporta à Fribourg, accompagné de son maréchal, Thuring de Hallwyl, et d'un nombreux cortége, cassa le conseil et en fit emprisonner les membres, y compris l'avoyer Guillaume Felga.

Une oppression pesante courba bientôt toutes les têtes; mais 250 des citoyens les plus considérables échappèrent par la fuite à cette servitude insupportable. Le maréchal de Hallwyl ayant fait arrêter un jour au milieu de la ville le président du tribunal suprême, qui s'y était rendu avec un sauf-conduit, il le fit pendre à un arbre, non loin de Fribourg, en lui refusant la dernière consolation des chrétiens. Mais toutes ces persécutions et ces violences ne pouvaient manquer de provoquer des réclamations énergiques de la part de Berne et du duc de Savoie. Ce dernier, à qui la ville de Fribourg devait de très grosses sommes qu'elle n'était nullement en mesure de payer, fit entendre un langage menaçant, et Hallwyl effrayé renvoya sa soldatesque effrénée, et réintégra dans ses anciennes fonctions le conseil de Fribourg qui avait conclu la paix de Morat.

A partir de ce jour, l'autorité du duc d'Autriche alla en déclinant, et ce prince entama même des négociations secrètes pour céder ses droits à la Savoie. Quant à Hallwyl, il résolut au moins de se venger de ses subordonnés avant de se séparer d'eux tout à fait. Tout à coup il annonça au conseil l'arrivée très prochaine du duc Albert, qui venait, disait-il, dans l'intention de tout pacifier, et il leur fit part des préparatifs qu'il allait faire pour le recevoir dignement, en ajoutant que n'ayant pas lui-même suffisamment d'argenterie, il priait les riches de lui prêter la leur, afin de rendre la fête plus brillante. Cette demande parut toute simple; et, riches bourgeois et gentilshommes s'empressèrent à l'envi d'envoyer leurs vases et ustensiles de prix.

Le jour fixé pour l'entrée du duc arriva : on avait fait de grandes dépenses pour recevoir un hôte aussi distingué et toute la ville était en émoi. Le maréchal et l'avoyer Felga, à la tête de toute la noblesse en pompeux équipage, sortirent de la ville pour aller à la rencontre du duc. Ils chevaucherent ainsi pendant une heure de temps, jusqu'au moment où ils aperçurent dans l'éloignement une troupe de cavalerie. Alors le maréchal de Hallwyl, tournant son cheval vers son brillant cortége, remit à l'avoyer la renonciation personnelle d'Albert d'Autriche à ses droits de souveraineté sur Fribourg.

Jusqu'ici tout allait bien; mais le perfide gouverneur déclara de plus que les créances de la ville sur le duc et l'argenterie qu'il avait fait emballer secrètement, étaient le prix de la liberté des Fribourgeois. Puis il piqua des deux et s'éloigna rapidement, laissant, comme bien on peut le penser, son escorte dans la consternation.

La ville de Fribourg se trouva dans la situation la plus critique par suite de ce tour autrichien. Le duc Louis de Savoie devint un créancier inexorable; il fit poursuivre à outrance la malheureuse cité alors sans ressources, sans crédit et sur le bord de l'abime. Pour comble de maux, une vaste et dangereuse conspiration du peuple de la campagne contre la ville était sur le point d'éclater; et elle ne put être réprimée que par l'exécution de huit des principaux instigateurs. Aussi les Fribourgeois, ne sachant à quel saint se vouer, se donnèrent-ils au duc de Savoie, leur principal créancier, auquel ils jurèrent fidélité, le 10 juin 1452, et sous la domination duquel ils resterent jusqu'aux guerres de Bourgogne, époque où ils entrèrent dans la Confédération suisse. Du reste, le

prince Louis fut pour eux un souverain équitable et généreux, qui sut gagner par la douceur l'affection de ses nouveaux sujets, que l'Autriche avait perdue à force d'injustices et d'exactions.

On lit dans le Journal de Fribourg: « Il v a environ trois années, deux citoyens genevois, MM. Carteret et Padoux, eurent l'heureuse idée d'établir une fabrique de lait concentré à Epagny, près Gruyère. Comme toute entreprise de quelque importance, cette industrie eut ses débuts pénibles, ses difficultés à surmonter, ses petits mécomptes; mais à l'heure qu'il est cette intéressante fabrique est entrée dans une voie de prospérité qui fait augurer qu'un avenir heureux lui est assuré.

Cet établissement absorbe maintenant le lait des sociétés de fromagerie de Gruyère, Estavanens et Le-Pâquier, sans que cela puisse suffire aux nombreuses commandes de lait concentré qui arrivent continuellement. Aussi les expéditions se font-elles chaque jour avec beaucoup de célérité. Preuve évidente que la qualité de cet aliment d'un nouveau genre est excellente, et qu'à l'étranger on sait apprécier ses bons services, surtout dans la marine et l'armée, où le lait paraît être adopté comme une nourriture saine, agréable et abondante.»

Un de nos abonnés a eu l'obligeance de nous apporter un objet assez curieux, qui dormait depuis longtemps derrière une vieille armoire. C'est un bâton, long de 4 pieds 3 pouces, avec un pommeau de porcelaine provenant probablement de l'ancienne fabrique de Nyon. Au-dessous du pommeau est une garniture en argent sur laquelle on a soigneusement gravé ces mots:

Le 14 mars 1785, la neige surpassoit d'un pied ce Bâton, et en divers endroits du Pays il y en avoit 10, 15 et 20 pieds. Le 4 avril encore pis.

Comme on peut le voir, l'hiver de 1785 ne le cédait en rien à celui que nous venons de passer.

La livraison de mars de la Bibliothèque universelle ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants:

I. La retraite de l'armée de l'est en Suisse. — I. Pontarlier le 30 janvier 1871, par M. Fritz Berthoud. — II. Le percepteur de Modane. Nouvelle, par M. A. Demontfort. - III. Léopold Robert, d'après sa correspondance inédite, par M. Charles Clément. (Troisième partie). - IV. La force vitale et la production artificielle des matières organiques, par M. J. Piccard. — V. La guerre en 1871, par M. Ed. Tallichet. (Septième partie.)

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIOGRAPHIQUE. - Les inondations de 1868, par J. Arpagaus. — Des inondations en Suisse en 1868, par R.-H. Hofmeister. - Manuel du droit public, à l'usage du citoyen, par S. Bury. -- La mythologie et la théologie des contes d'enfants, par F. Martin Arzelier. - Histoire de Genève, par Amédée Roget. - Bibliographie de la Suisse.

Burcau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. Monnet. — S. Cuénoud.